

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20201120-0000022061-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/11/2020

Réception par le Préfet : 23/11/2020

Publication : 27/11/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-7-12-1

Séance du vendredi 20 novembre  
2020

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2020**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au procès-verbal des réunions publiques du Conseil départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil départemental du vendredi 23 octobre 2020.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité